

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 17

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josépha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles Félix, MONTI François, MORDICONI Jean Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne Marie, ZATTARA Dominique.

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean Thomas.

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILLIPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Mme ALBERTINI Josépha a été élu secrétaire.

20-10-16-1- Objet : Programme d'action et plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public communal

Monsieur le Maire expose qu'un diagnostic de l'éclairage public communal a révélé la nécessité de réaliser des travaux de modernisation visant à convertir 60% des points lumineux équipés de lampes à décharge en luminaires de type Led.

L'objectif recherché est de maintenir le principe d'un allumage tout au long de la nuit en intégrant une réduction du flux lumineux à des horaires programmables. Les bénéfices attendus de l'opération sont les suivants : réduction de la facture énergétique globale annuelle de près de 40 %, amélioration du confort visuel (lumière blanche) et réduction du taux de panne.

L'opération projetée et son coût se décomposent comme suit :

Dépenses		Montants	
		en € HT	en € TTC
Investissements matériels	<i>Equipements</i>	666 267	799 520
	<i>Pose et dépose luminaires</i>	252 060	302 472
Prestations intellectuelles	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	73 000	87 600
	<i>Communication</i>	4 673	5 607
TOTAL		996 000	1 195 200

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

AIDES PUBLIQUES	<i>CPER</i>	
	<i>PO FEDER</i>	
	<i>AGIR PLUS</i>	666 500 €
AUTRES FINANCEMENTS	<i>fonds propres</i>	329 500 €
TOTAL		996 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe du projet de rénovation de l'éclairage public communal et son plan de financement ainsi exposé,
- de solliciter pour sa réalisation une aide de 666 500 € de l'ensemble des financeurs engagés dans le cadre du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Collectivité territoriale de Corse « Accompagner la transition vers une société bas carbone ».

VOTE :

Pour : 17

Contre : /

Abstentions : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-2- Objet : Programme d'action et plan de financement pour l'élaboration d'un Document d'objectif agricole et sylvicole pour la commune

Monsieur le Maire explique qu'un Document d'objectif agricole et sylvicole (DOCOBAS) est, pour une commune, un programme de développement qui vise à définir, hiérarchiser et concrétiser les initiatives permettant de mobiliser les potentialités foncières agricoles et forestières de son territoire.

Son élaboration s'appuie sur une démarche participative, animée par un comité de pilotage et en associant les principaux acteurs du territoire, visant à :

- inventorier les ressources et les potentialités du territoire,
- localiser les zones présentant des enjeux pour le développement de ces activités,
- proposer un plan d'action concourant à la mise en œuvre des interventions foncières et des aménagements dans ces secteurs.

Il peut aussi enrichir sur le plan organisationnel et opérationnel le volet agricole et forestier du zonage cartographique du PLU, dans le cadre de sa révision, tout en veillant à sa compatibilité ou à sa mise en conformité avec le PADDUC, notamment pour ce qui concerne le respect des prescriptions en matière d'Espaces Stratégiques Agricoles.

L'élaboration du document peut être estimé à un coût de 19 614 € TTC et pourrait être confiée à la Chambre d'agriculture de la Haute-Corse. La CTC, elle, est susceptible de participer au financement de l'opération à hauteur de 12 250 €, laissant à la commune une part de financement de 7 364 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le programme d'action pour l'élaboration d'un Document d'objectif agricole et sylvicole pour la commune ainsi présenté,
- de solliciter l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse pour son financement à hauteur de 12 250 €.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 2

Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-3- Objet : Programme d'action et plan de financement pour le projet "U Chjassu di San Michele"

Monsieur le Maire expose le projet global de remise en état du sentier patrimonial intitulé « U Chjassu di San Michele » et de son patrimoine bâti (chapelle et fontaine notamment), sis à proximité du village, dans une démarche globale de développement local.

Le projet et son coût se décomposent comme suit :

Restauration de la passerelle di a funtanella	40 300 € HT
Restauration de la funtanella et de ses abords	7 960 € HT
Travaux sur sentier et ouvrage en pierres sèches	122 140 € HT
Restauration d'un mur de soutènement remarquable	10 800 € HT
Signalétique d'interprétation et directionnelle	16 000 € HT
Confortement de la chapelle	62 800 € HT
Maîtrise d'œuvre	24 700 € HT
TOTAL	284 700 € HT

L'aide européenne à solliciter, au titre du FEDER et auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, pourrait être de 170 820 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe du projet « U Chjassu di San Michele » et son plan de financement tels qu'ainsi présentés.
- de solliciter une aide européenne au titre du FEDER et auprès de la Collectivité Territoriale de Corse pour un montant de 170 820 €.

VOTE :

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-4- Objet : Décision modificative n°3 au Budget général

Monsieur le Maire propose de modifier le Budget général de la commune à niveau de dépenses constant comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	EN AUGMENTATION	EN DIMINUTION
011	Charges à caractère général	300 000 €	
022	Dépenses imprévues		300 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de modifier le Budget général de la commune à niveau de dépenses constant tel que présenté ci-dessus.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 2

20-10-16-4

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-5- Objet : Attribution de subvention à association communale

Après étude du dossier et vérification de la disponibilité des crédits, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention à l'association communale suivante :

- Lucciana Atletismu : 7 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Lucciana Atletismu.

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

20-10-16-5

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-6- Objet : Cession d'un véhicule communal

Monsieur le Maire propose que, suite à l'achat d'un nouveau tracteur agricole, soit vendu l'ancien, de marque John Deere 2450, immatriculé 8800 FV 2B, totalement amorti et donc sans plus aucune valeur comptable à l'actif de la commune (véhicule en réforme).

Suite à publication d'un avis de publicité le 20 juin 2016 dans « Corse Matin », deux propositions ont été reçues. Celle de Monsieur Jean Baldacci, la plus élevée, est de 6 200 € HT. Il convient donc de la retenir et de procéder à la vente dans les conditions ainsi proposées.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de céder le tracteur agricole de marque John Deere 2450, immatriculé 880 FV 2B, élément du patrimoine de la commune, à Monsieur Jean Baldacci, pour un montant de 6 200 €.

20-10-16-6

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-7- Objet : Remise gracieuse de pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de taxes d'urbanisme

Monsieur le Maire expose qu'il est possible pour la commune d'accorder à des redevables de la commune une remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement de leur part à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

Il propose en conséquence de répondre favorablement aux demandes en ce sens des redevables suivants pour les montants, années et motifs invoqués suivants :

- BARBIERI Dominique pour 612 € sur 2013 et 2014 pour « délais et difficultés »,
- MORI Jean-Claude pour 1 694 € sur 2012 et 2013 pour « délais et difficultés ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une remise gracieuse de pénalités à Monsieur BARBIERI Dominique pour un montant de 612 € sur 2013 et 2014 pour « délais et difficultés ».

20-10-16-7

- d'accorder une remise gracieuse de pénalités à Monsieur MORI Jean-Claude pour un montant de 1 694 € sur 2012 et 2013 pour « délais et difficultés ».

VOTE :

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,


Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-8- Objet : Abrogation de la délibération 06-07-16-6 du 06/07/2016 créant une régie de recettes

Monsieur le Maire expose que la délibération 06-07-16-6 du 06/07/2016 créant une régie de recettes pour l'encaissement des paiements afférents au service de télécommunications ne respectant pas la délégation donnée au maire par le conseil municipal pour ce genre de décision, il convient de l'abroger.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération 06-07-16-6 du 06/07/2016 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des paiements afférents au service de télécommunications.

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

20-10-16-8

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-9- Objet : Régime indemnitaire des régisseurs

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de verser une indemnité de responsabilité aux régisseurs, considérée comme une compensation de la fonction assumée, impliquant une responsabilité personnelle et pécuniaire qui peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont ils sont chargés.

Il propose d'instaurer une telle indemnité, au taux maximum en vigueur prévu par arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de verser une indemnité de responsabilité aux régisseurs au taux maximum en vigueur prévu par arrêté ministériel.

20-10-16-9

VOTE :

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-10- Objet : Création d'emplois au tableau des effectifs de la commune

Afin de permettre à trois agents de bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose, pour pouvoir les y nommer, de créer :

- deux emplois permanents d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 2^{ème} Classe, échelle V de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire,

- un emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe, , échelle V de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire.

Le Conseil municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer deux emplois permanents d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 2^{ème} Classe, échelle V de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire,
- de créer un emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe, , échelle V de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la commune.

VOTE :

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize,

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-11- Objet : Passage à temps complet d'un emploi d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet

Compte tenu de l'accroissement structurel des tâches d'entretien de l'hôtel de ville, Monsieur le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaire de service, pour le passer à temps complet, de l'emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe actuellement à temps non complet à raison de 24 heures par semaine.

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions, article 3,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu la délibération en date du 31/01/2000, portant création d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 24 heures.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de substituer à l'emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures un emploi à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures,

- de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la commune.

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,


Joseph GALLETTI




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

L'an deux mille seize

Le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à GALLETTI Joseph, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick

Madame ALBERTINI Josepha a été nommée secrétaire.

20-10-16-12- Objet : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non permanent, en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant les besoins en matière de voirie dans la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 12 mois.

Le Conseil Municipal,

-VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,

- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 12 mois.

VOTE :

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 20 octobre 2016

Le Maire,

Joseph GALLETTI

